



J'ÉLÈVE LA
PROFESSION

Montréal, le 26 juin 2020

PAR COURRIEL

Madame Sonia Lebel
Présidente du Conseil du trésor

Objet : Nominatation présidente Conseil du trésor

Madame Lebel,

La Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPÉQ-CSQ) tient à vous féliciter pour votre nomination comme présidente du Conseil du trésor.

Nous sommes actuellement en négociation, autant pour les responsables en services éducatifs en milieu familial (RSE) que pour les intervenantes en centres de la petite enfance (CPE) avec la négociation nationale et regroupée.

Dans le cas de la négociation pour les CPE, les porte-parole patronaux sont en attente de la confirmation des mandats du Conseil du trésor. Pour ce qui est des RSE, nous avons reçu des offres dites finales et globales le 2 juin dernier.

Des ponts à rebâtir pour les RSE

L'Entente collective entre les RSE et le ministère de la Famille est échue depuis le 31 mars 2019. Nos membres reçoivent une subvention par enfant par jour que [nos économistes ont converties en taux horaire](#) afin de la comparer au salaire d'une éducatrice en CPE. Il en ressort qu'une RSE qui accueille six (6) enfants reçoit une rémunération équivalente à 12,42 \$ de l'heure. Une RSE qui accueille neuf (9) enfants doit, quant à elle, être assistée et reçoit alors une rémunération équivalente à 8,41 \$ de l'heure.

Vous conviendrez qu'il est inadmissible que celles qui s'occupent au quotidien du développement global de nos tout-petits soient rémunérées sous le salaire minimum. Un sondage Léger confirme d'ailleurs que [la population appuie massivement des augmentations monétaires pour les RSE](#).

Malheureusement, le ministère de la Famille nous a soumis deux offres monétaires complètement dégradantes jusqu'à présent :

- Une augmentation de 0,5 %, pour l'année 2019-2020, soit un taux horaire équivalent à 12,48 \$ de l'heure pour un milieu à six (6) enfants, le 20 décembre 2019;
- Une augmentation de 2,32 % et un montant forfaitaire de 225 \$, soit un taux horaire équivalent à 12,83 \$ de l'heure pour un milieu à six (6) enfants, le 2 juin 2020.

Notre demande syndicale vise à atteindre dès maintenant l'équivalent du taux horaire de l'éducatrice non-formée à l'échelon 1 en CPE, soit 16,75 \$ de l'heure. Nous souhaitons également [la mise en place d'un comité d'évaluation de l'emploi de la RSE](#) puisque nous estimons qu'elle accomplit une panoplie de tâches, se rapprochant évidemment à celles d'une éducatrice, mais aussi à celles d'une responsable de l'alimentation, d'une directrice, d'une commis-comptable et celles de bien d'autres corps d'emploi.

L'absence de volonté politique à régler cette négociation mine grandement le moral des troupes. Alors qu'il y avait 1 800 postes à pourvoir avant la crise de la COVID-19, ce nombre pourrait gonfler à 3 000 postes en septembre. Ce sont près de 18 000 places qui ne sont donc pas disponibles pour les parents du Québec. Alors que nos membres s'étaient prononcées pour [une grève générale illimitée à 97,5 % en mars 2020](#), elles ont [rejeté les dernières offres du 2 juin à 82 %](#). Si rien n'est fait par votre ministère, nous déclencherons une grève générale illimitée le 21 septembre prochain. Nous espérons que votre arrivée marquera un changement de ton dans cette négociation.

Des mandats à confirmer en CPE

Dans le cas de nos membres en CPE visées par la négociation nationale et regroupée, nos vis-à-vis attendent toujours leur mandat de votre ministère. Les conventions collectives visées sont échues depuis le 31 mars 2020 et nous souhaitons conclure une entente rapide afin de préserver le pouvoir d'achat de nos membres. C'est en ce sens que nous avons [tendu la main dès le début de la crise de la COVID-19 pour une négociation accélérée](#) afin d'assurer une paix industrielle.

La pandémie a créé un stress important dans le réseau de la petite enfance. Nos membres ont été au front [sans prime ou reconnaissance additionnelle du travail accompli](#). Pourtant, les tâches sont beaucoup plus ardues, autant en CPE qu'en milieu familial, avec les mesures de désinfection et de port d'équipement de protection individuel. Une intervention rapide de votre part pour régler ces deux négociations contribuerait à améliorer le climat de travail.

Veillez agréer, Madame Lebel, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,



Valérie Grenon

c. c. Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Famille